



AR Prefecture

016-200054047-20220926-2022\_09\_26\_09-DE  
Reçu le 28/09/2022  
Publié le 28/09/2022

- Obligations et modalités de mise en œuvre

Vu la délibération Del2021\_178 du conseil communautaire du 10 novembre 2021 approuvant le dépôt de la candidature groupée à l'appel à Projets « Nature et Transitions » proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération n°2022.359. CP de la Commission Permanente du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en date du 7 mars 2022 ;

Vu la convention n°2022 / 17590820 signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes de Charente-Limousine en date du 3 mai 2022 ;

Vu la délibération Del2022\_107 du conseil communautaire du 28 juin 2022 approuvant le projet de convention de reversement des aides de la Région à la Communes dans le cadre de l'appel à projet ;

Le Maire demande au Conseil municipal de la Commune de se prononcer en faveur du projet de convention et de l'autoriser à signer et à fournir tout document nécessaire à son application.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à son application.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

